

Les zones d'ombre de la Ville 30...

Après 3 ans d'expérimentation du dispositif « Ville 30 », mis en place sans concertation, M le Maire annonce sa pérennisation, à grand renfort d'arguments écologiques très peu convaincants.

Certes, nous considérons qu'il est nécessaire de maintenir une vitesse de 30 km/h là où les voitures, les piétons et les cyclistes doivent partager la rue ou la chaussée (zones avec des écoles ou commerces, rues très étroites...) ; qu'il est préférable d'aménager la chaussée dans ces zones plutôt que planter des panneaux « 30 » partout ; et enfin qu'il est important de contrôler la vitesse dans ces zones.

Toutefois, nous n'approuvons pas le principe d'une réglementation visant à étendre la vitesse à 30 km/h sur la Commune de Bègles.

Nous nous sommes basés sur le rapport, approuvé sur les émissions routières, réalisé par le Cerema, organisme public sous la tutelle du Ministère de la Transition Ecologique, qui expose les facteurs ayant un impact direct sur les taux d'émission de polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre. Ce rapport tire 2 conclusions :

- ce qui influence les émissions n'est pas la vitesse mais l'accélération : un trafic embouteillé est plus polluant qu'un trafic régulier et apaisé (hélas à Bègles, les phases d'accélération ne peuvent être évitées : arrêt aux intersections, ralentissement et de fait accélération).
- les effets de mesures de limitation de vitesse ne pouvant être évalués, il est impossible de mesurer l'impact sur la santé.

Ces conclusions nous conduisent à questionner les moyens qui ont permis à la majorité d'acter une Ville 30.

Quels sont les constats, quelles sont les solutions proposées ?

Aucun bilan n'est fourni ! Aucun bilan ne permet de comparer l' « avant » et l'« après » !

Aucun bilan ne formalise, ni justifie que rouler à 30 serait bon pour la qualité de l'air, serait bon pour réduire le bruit ou les émissions de gaz à effet de serre, serait bon pour éviter que Bègles serve de voies de délestage des boulevards, de la rocade ou de la route de Toulouse, tous saturés.

Concertation, transparence, objectivité, ce n'est pas « pile ou face » ! Pour qu'une action publique soit comprise par les habitants, elle exige, quelle qu'elle soit, un échange collectif, de la clarté et de la neutralité.

A ce stade, la majorité n'est pas en mesure de fournir un bilan factuel.

M Le Maire a promu une expérimentation pleine de vertus, qui laisse, encore, présumer un grand nombre de zones d'ombre !

L'ESPOIR BEGLAIS